



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Politique et réglementation

Question écrite n° 64801

### Texte de la question

M Guy Drut appelle l'attention de M le secrétaire d'Etat aux anciens combattants et victimes de guerre sur une revendication non encore satisfaite relative au problème de retraite des anciens combattants d'Afrique du Nord. En effet, la loi du 21 novembre 1973 qui permettrait d'abaisser l'âge de la retraite en fonction du temps passé en Algérie n'est toujours pas appliquée. Pour les plus de cinquante-cinq ans, chômeurs en fin de droits, se pose toujours la question d'une véritable prérétraite. En cette année du trente-neuvième anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie, des mesures de toute urgence vont-elles enfin permettre de faire bénéficier ces anciens combattants de tous leurs droits ? Aussi lui demande-t-il quelles dispositions il compte prendre pour répondre à l'attente des anciens combattants d'Afrique du Nord.

### Texte de la réponse

Reponse. - Les questions posées par l'honorable parlementaire appellent la réponse suivante. 1. Chômeurs en fin de droits : un fonds de solidarité a été créé en faveur des anciens d'Afrique du Nord, chômeurs de longue durée et est maintenant entré en vigueur. Les aides attribuées se font sous la forme d'une allocation différentielle, qui peut varier de telle sorte que les revenus mensuels de ces ressortissants ne soient pas inférieurs à une somme de référence fixée à 4 000 francs depuis le 1er janvier 1993. Par ailleurs, l'article 118 de la loi n° 92-1376 du 30 décembre 1992 portant loi de finances pour 1993 (JO du 31 décembre 1992), a fixé l'âge requis pour bénéficier du fonds de solidarité à cinquante-six ans. Cette disposition a également pris effet le 1er janvier 1993. 2. Anciens d'Afrique du Nord et la retraite : le secrétaire d'Etat aux anciens combattants et victimes de guerre est conscient de l'importance de cette question à laquelle il attache un intérêt tout particulier. Cependant il a été amené à régler en priorité, pour des raisons de solidarité et de justice sociale, le problème le plus sensible au niveau humain, celui des chômeurs de longue durée exposés ci-dessus.

### Données clés

**Auteur :** [M. Drut Guy](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 64801

**Rubrique :** Anciens combattants et victimes de guerre

**Ministère interrogé :** anciens combattants et victimes de guerre

**Ministère attributaire :** anciens combattants et victimes de guerre

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 30 novembre 1992, page 5357